

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 7 octobre 2019 et extraordinaire du 22 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-11-A, 2019-11-B, 2019-11-C, 2019-11-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2019-11.
6. Embauche au poste de conseiller en ressources humaines.
7. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
8. Nomination de membres au sein du comité de travail sur le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
9. Renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses.
11. Émission d'obligations au montant de 4 305 000 \$ - concordance et courte échéance.
12. Amendement aux résolutions 2019-143, 2019-150, 2019-165, 2019-184 et 2019-347 concernant le mode de financement.
13. Prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2020.
14. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2020.

15. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2020.
16. Remboursement au fonds de roulement - Équipements incendie vendus à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
17. Participation d'élus à la soirée soulignant le 50^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.
18. Demande d'aide financière pour la 25^e édition de la compétition de patinage synchronisé " Invitation synchro Nova St-Hubert 2019 ".
19. Mandat au greffier adjoint pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour du Québec, Division des petites créances concernant la cause 750-32-700920-195.
20. Soutien aux médias locaux et régionaux - Demande d'appui aux gouvernements du Québec et du Canada.
21. Projet de construction d'une voie réservée par EXO - Construction d'un trottoir sur un tronçon du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
22. Demande au programme de subvention FIMEAU - Approbation de la liste de rues.
23. Appui à l'organisme Mille et une rues -" Programme de soutien aux organismes communautaires ".
24. Position de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant un nouveau pont entre Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Basile-le-Grand - 3^e lien.
25. Entente avec la Fédération québécoise des municipalités - Contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL.
26. Comptes rendus des rencontres n° 41 du 25 avril 2019, n° 42 du 9 mai 2019 et n° 43 du 23 mai 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 septembre 2019 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Compte rendu de la réunion ordinaire du 25 septembre 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 octobre 2019 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Préservation du patrimoine culturel à caractère religieux.
31. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 octobre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
33. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-149, 2019-137, 2019-138, 2019-139, 2019-140, 2019-141, 2019-143, 2019-144, 2019-146, 2019-147, 2019-148, 2019-145, 2019-136 et 2019-135.

34. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-142 et 2019-133.
35. Demande de dérogation mineure numéro 2019-11 relative au 1045, chemin de la Montagne.
36. Cession pour fins de parc - création d'un nouveau lot, 280 chemin des Patriotes Sud.
37. Retrait du domaine public du lot 3 981 710 au cadastre du Québec.
38. Plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-100 - Projet de lotissement - Lots 3 849 186, 3 849 187 et 3 849 188 au cadastre du Québec - Échange de terrains.
39. Adoption du Règlement numéro 1286, intitulé: " Règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec ".
40. Contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) - Reconduction.
41. Octroi du contrat SJ2019-01 concernant des services d'agent de sécurité pour le stationnement en période hivernale.
42. Questions de l'assistance.
43. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2019 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2019-402

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

...Avant de débiter la première période de questions, monsieur le maire Yves Corriveau et monsieur le directeur général Daniel-Éric St-Onge font état de différents dossiers d'intérêt et répondent à des questions posées précédemment.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Pierre Nault

Demande d'injonction – jugement rendu - communiqué émis par la Ville
Lettre ouverte M. Marc-André Guertin - Oeil Régional
Extraits - jugement rendu suite à la demande d'injonction - position actuelle des élus sur le projet

2019-403

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 octobre 2019 et extraordinaire du 22 octobre 2019 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soient et sont approuvés par ce conseil.

2019-404

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-11-A, 2019-11-B, 2019-11-C, 2019-11-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-11-A, au montant de 1 498 942,88 \$, numéro 2019-11-B, au montant de 2 953,45 \$, numéro 2019-11-C, au montant de 488 240,08 \$, numéro 2019-11-D, au montant de 83 613,99 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-11, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 octobre 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 octobre au 30 octobre 2019.

2019-405

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 octobre 2019, pour la période du 26 septembre au 29 octobre 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-406

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - MONSIEUR JEAN-RAPHAËL LABERGE-DESJARDINS

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de conseiller en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Jean-Raphaël Laberge-Desjardins a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Jean-Raphaël Laberge-Desjardins au poste de conseiller en ressources humaines, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 6, échelon 3), et ce, à compter du ou vers le 5 novembre 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 31 octobre 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 1^{er} novembre 2019.

2019-407

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 novembre 2019 au 19 février 2020.

2019-408

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE SUIVI DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Vincent Poirier, conseiller professionnel au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de coordonnateur au sein du comité de travail sur le suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, en remplacement de madame Lucie Blanchet, et nomme également madame Brigitte Lamarre, responsable du soutien au cabinet du maire, à titre de membre au sein dudit comité, en remplacement de madame Nicole Pothier.

2019-409

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Marie-Ève Daunais et Micheline Frenette, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, venaient à échéance le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Daunais et Frenette ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats de mesdames Marie-Ève Daunais et Micheline Frenette, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 2 novembre 2019 au 1^{er} novembre 2021.

2019-410

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2019 et comparatif au 31 août 2018, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2019 et estimé au 31 décembre 2019, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2019-411

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 305 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 305 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2019, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts numéros	Sujets	Pour un montant de \$
1031	Travaux de réfection du chemin Ozias-Leduc et de ses infrastructures souterraines, bassin de rétention des eaux pluviales face à la rue Connaught, réfection de la conduite d'aqueduc de la R.I.E.V.R. et acquisition de parcelles de terrains	1 194 290 \$
1040	Participation financière de la municipalité dans le cadre de la convention concernant l'avenue de la Gare	241 800 \$
1055	Travaux d'infrastructures et de réfection d'infrastructures sur le chemin de la Montagne et le chemin des Moulins	196 080 \$
1080	Travaux d'installation de systèmes d'éclairage dans des parcs et une piste cyclable, de réaménagement du stationnement du Centre-Civique, de prolongement de la piste cyclable, d'aménagement d'un terrain de soccer au Collège St-Hilaire, d'aménagement du parc Alphonse-Richer, phase 2, travaux connexes et honoraires professionnels	29 000 \$
1121	Travaux de réfection de la rue Plante et de ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie	198 764 \$
1123	Dépenses en immobilisations pour l'acquisition de terrains, l'aménagement de parcs et places publiques et des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales	79 700 \$
1124	Travaux de réfection de la rue Saint-Charles	118 400 \$

1061	Participation financière de la municipalité dans le cadre de l'addenda à la convention concernant l'avenue de la Gare	198 700 \$
1169	Travaux de réfection des rues Highfield et Wolfe, infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de ponceaux, de fossés et d'infrastructures de rues	141 500 \$
1169	Travaux de réfection des rues Highfield et Wolfe et de leurs infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de ponceaux, de fossés et d'infrastructures de rues	4 000 \$
1178	Travaux d'aménagement dans parcs et espaces verts, travaux d'installation d'éclairage, d'aménagement de sentiers, mise à niveau d'aires de jeux, travaux de naturalisation et plantation d'arbres	19 500 \$
1180	Travaux de réfection d'égout sanitaire, de réfection de fossés, de ponceaux et de canalisation de fossés, de voirie et des travaux connexes sur la rue Sainte-Thérèse	81 830 \$
1195	Dépenses en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment les travaux d'aménagement de la place publique à la gare, des travaux d'aménagement dans le parc du Village de la Gare et l'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc-école de la Pommeraie	132 400 \$
1197	Travaux de corrections ponctuelles de déficiences des conduites d'égouts sanitaires et pluviales, des travaux de voirie, de remplacement du réseau d'éclairage de rue et des travaux connexes sur place du Manoir	76 000 \$
1198	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, Seignior, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant et place Bruyère	52 400 \$
1198	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, Seignior, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant et place Bruyère	86 500 \$
1198	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, de Seignior, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant et Place Bruyère	94 422 \$
1201	Acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire des lots 1 818 519, 1 818 516 et 1 818 509 au cadastre du Québec	284 300 \$
1181	Travaux de réfection d'infrastructures urbaines, soit des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de voirie sur les rues Saint-Henri et Provencher, des travaux d'aménagement d'un tronçon de poste cyclable, des travaux d'aménagement de débarcadères et des travaux ponctuels de réfection de trottoirs.	142 400 \$
1163	Dépenses en immobilisations pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales ainsi que des travaux de rénovation à l'hôtel de ville	16 000 \$
1179	Travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Montagne	27 000 \$

1201	Acquisition par la ville de Mont-Saint-Hilaire des lots 1 818 519, 1 818 516 et 1 818 509 au cadastre du Québec	40 000 \$
1266	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et travaux connexes rue Campbell	525 000 \$
1272	Travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare	325 014 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1163, 1179, 1201, 1266 et 1272, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ";
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

Banque Nationale du Canada
Succursale 02551
440, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Saint-Hilaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1163, 1179, 1201, 1266 et 1272 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2019-412

AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS 2019-143, 2019-150, 2019-165, 2019-184 ET 2019-347 CONCERNANT LE MODE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2019-143 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 par laquelle le conseil autorisait la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'acquisition du lot 3 707 161 au cadastre du Québec, au montant de 54 756,84 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 55-916-00-001;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-150 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 par laquelle le conseil autorisait une contribution de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'acquisition et l'aménagement du piémont du mont Saint-Hilaire, au montant de 47 028,33 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-165 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 par laquelle le conseil autorisait une dépense au montant de 107 606,82 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, pour des travaux de réfection de voirie;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-184 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019 par laquelle le conseil autorisait le remboursement de la dette à long terme, au montant de 262 700,00 \$, payable à même le poste budgétaire 55-992-17-006;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-347 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019 par laquelle le conseil autorisait le paiement de facture pour la gestion des matières résiduelles par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, au montant de 50 912,00 \$, payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a réévalué le mode de financement de certaines acquisitions ou réalisations de projet qui ont eu lieu au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un surplus s'est dégagé au budget 2019 et que ces sommes peuvent servir à payer les acquisitions et travaux décrits aux résolutions ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le surplus dégagé couvre en entier les dépenses effectuées des différents projets et acquisitions ci-haut décrits et qu'il y a, par conséquent, les crédits disponibles pour assumer les différentes dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2019-143 autorisant la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'acquisition du lot 3 707 161 au cadastre du Québec, au montant de 54 756,84 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-916-00-001 par le poste budgétaire 02-831-05-730.

Que ce conseil amende la résolution 2019-150 autorisant une contribution de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'acquisition et l'aménagement du piémont du mont Saint-Hilaire, au montant de 47 028,33 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-911-00-001 par le poste budgétaire 02-831-05-719.

Que ce conseil amende la résolution 2019-165 autorisant une dépense pour des travaux de réfection de voirie, au montant de 107 606,82 \$, incluant les taxes, en remplaçant le poste budgétaire 55-911-00-001 par le poste budgétaire 02-833-00-712.

Que ce conseil amende la résolution 2019-184 autorisant le remboursement de la dette à long terme, au montant de 262 700,00 \$, en remplaçant le poste budgétaire 55-992-17-006 par le poste budgétaire 02-911-00-810.

Que ce conseil amende la résolution 2019-347 autorisant le paiement de facture pour la gestion des matières résiduelles par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, au montant de 50 912,00 \$, en remplaçant le poste budgétaire 55-991-00-001 par le poste budgétaire 02-420-00-952.

Que la présente résolution soit approuvée en conformité avec les recommandations décrites au rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 24 octobre 2019.

2019-413

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 19 septembre 2019, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2020, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 650 500 \$ et des dépenses d'immobilisations de 421 700 \$ pour des dépenses totales de 3 072 200 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2020, soit de 906 448 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2019-414

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 24 septembre 2019.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2020, soit de 3 397 206 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2019-415

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 20 septembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 20 septembre 2019.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2020, soit de 79 540 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2019-416

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - ÉQUIPEMENTS INCENDIE VENDUS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la résolution 2018-499 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2018 par laquelle il autorisait l'aliénation des biens du Service de sécurité incendie appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en faveur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit rembourser son fonds de roulement pour les équipements ainsi aliénés qui ne lui appartiennent plus et qui avaient été financés à même ledit fonds;

CONSIDÉRANT QUE les sommes à rembourser, qui totalisent un montant de 297 774,77 \$, sont réparties de la façon suivante:

- Ameublement	39 029,34 \$
- Laveuses	14 009,53 \$
- Radios portatifs	44 862,65 \$
- Ameublement	47 938,28 \$
- Radio télécommunication	96 061,29 \$
- Appareil respiratoire	42 059,19 \$
- Système radio communication	13 814,49 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le remboursement au fonds de roulement d'un montant de 297 774,77 \$, à même le poste budgétaire 02-911-00-814 (remboursement fonds de roulement) et qu'il y a les crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la présente résolution soit approuvée en conformité avec les recommandations décrites au rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 22 octobre 2019.

2019-417

PARTICIPATION D'ÉLUS À LA SOIRÉE SOULIGNANT LE 50^E ANNIVERSAIRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de mesdames Christine Imbeau et Brigitte Minier, conseillères municipales, ainsi que de messieurs Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert, Sylvain Houle et Louis Toner, conseillers municipaux, à l'événement soulignant le 50^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, qui se tiendra le 22 novembre 2019, à Mont-Saint-Hilaire, et autorise le remboursement de la dépense prévue au montant de 25,00 \$ chacun.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-27 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 octobre 2019.

2019-418

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 25^E ÉDITION DE LA COMPÉTITION DE PATINAGE SYNCHRONISÉ " INVITATION SYNCHRO NOVA SAINT-HUBERT 2019 "

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 100,00 \$ au Club de patinage synchronisé NOVA dans le cadre de la 25^e édition de compétition de patinage synchronisé " Invitation synchro Nova Saint-Hubert 2019 " qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2019 au Centre sportif Gaétan-Boucher.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-26 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 octobre 2019.

2019-419

MANDAT AU GREFFIER ADJOINT - COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES - CAUSE 750-32-700920-195

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-32-700920-195 déposée à la Cour du Québec, Division des petites créances contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-420

SOUTIEN DES MÉDIAS LOCAUX ET RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux et régionaux vivent présentement une crise majeure qui menace leur existence et, que de ce fait, plusieurs emplois sont en périls dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les journaux locaux et régionaux ont une grande importance dans la vie démocratique des régions;

CONSIDÉRANT QUE pour faire face à ces enjeux, des actions immédiates doivent être mises en place pour soutenir les médias locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, les paliers gouvernementaux du Québec et du Canada n'offrent pas un soutien financier suffisant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

De solliciter l'appui des gouvernements du Québec et du Canada pour la mise en place rapide d'actions concrètes et permettant de soutenir les médias locaux et régionaux.

De demander qu'une partie des publicités des gouvernements du Québec et du Canada soit publiée dans les médias locaux et régionaux.

De suggérer qu'une taxe soit imposée aux grandes entreprises étrangères qui récoltent d'importants revenus publicitaires qui ne sont pas réinvestis dans l'économie du Québec.

De transmettre une copie de cette résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à toutes les municipalités locales qui en font partie.

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

2019-421

CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - EXO

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme EXO de chapeauter la construction d'un trottoir, d'une longueur d'environ 157 mètres, dans le cadre de son projet de construction d'une voie réservée sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, côté nord, entre les rues Jolliet et Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite accepter cette proposition et donner son autorisation pour la construction de cette portion de trottoir qu'elle devra financer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés en 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil donne son accord à EXO pour la construction d'un trottoir, d'une longueur d'environ 157 mètres, sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, côté nord, entre les rues Jolliet et Nadeau, qui sera réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de voie réservée sur ledit boulevard.

Que cette résolution soit adoptée en conformité avec les recommandations décrites au rapport de monsieur Jean-Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 22 octobre 2019.

2019-422

APPROBATION DE LA LISTE DE RUES POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION FIMEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2019-314 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 par laquelle le conseil autorisait le dépôt de toute demande d'aide financière au programme " Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau " (FIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE les critères de sélection du programme permettent l'ajout de tronçons de rue dont seule la conduite d'égout est classée D selon le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie a révisé la liste des rues qui sont admissibles au programme FIMEAU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de subvention au programme " Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau " (FIMEAU), datée du 30 octobre 2019 qui inclut la liste de rues révisées.

Que cette approbation est en complément à la résolution 2019-314 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 par laquelle le conseil autorisait le dépôt de toute demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-423

APPUI À L'ORGANISME MILLE ET UNE RUES - " PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES "

CONSIDÉRANT la collaboration de la Ville de Mont-Saint-Hilaire avec l'organisme à but non lucratif, Mille et une rues, qui offre un service de première ligne d'aide, d'écoute, de dépannage, de références personnalisées et d'accompagnement pour la population de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT le projet que Mille et une rues déposera dans le cadre du " Programme de soutien aux organismes communautaires " mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet profitera aux résidents de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet permettra d'aider Mille et une rues à progresser et à maintenir les services pour les gens de la région qui ont besoin d'accompagnement et de l'expertise terrain de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le service de travail de rues est un service essentiel dans la région, prenant de plus en plus de place dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le projet qui sera déposé par l'organisme Mille et une rues dans le cadre du " Programme de soutien aux organismes communautaires " mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2019-424

NOUVEAU PONT ENTRE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU ET SAINT-BASILE-LE-GRAND (TROISIÈME LIEN)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-198 adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018 par laquelle il demandait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'analyser la possibilité de construire un nouveau pont enjambant la rivière Richelieu, entre la ville de Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, afin de faciliter la circulation des usagers de la route entre les deux rives de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE des études américaines et canadiennes démontrent qu'une augmentation de 10 % des infrastructures routières mène à une hausse proportionnelle de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE si une hausse de la circulation est ainsi créée, ce pont serait une solution dispendieuse qui n'apporterait pas de réponse efficace à la problématique de circulation existante;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce nouveau pont pourrait avoir pour effet d'accélérer le phénomène d'étalement urbain de chaque côté de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce nouveau pont pourrait également favoriser le recours à l'automobile en plus de créer une destruction irréversible des milieux naturels et des terres agricoles situées à proximité;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec, le parc automobile de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu croît plus rapidement que la population et qu'il y a une augmentation de 43 000 véhicules chaque année dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec investit 2 milliards de dollars pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier, mais que malgré ces importants investissements, le déficit du maintien des infrastructures existantes a atteint 15 milliards de dollars et s'est creusé de plus de 15 % en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau pont ne favoriserait pas la mobilité active des citoyens;

CONSIDÉRANT que d'autres solutions, telle que la bonification du réseau de transport en commun, peuvent être analysées avant d'en arriver à la construction d'un autre pont;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

Que ce conseil retire son appui au projet du nouveau pont enjambant la rivière Richelieu, entre la ville de Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

Que ce conseil demande à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu de créer un " comité mobilité durable " dont l'objectif serait d'étudier des solutions en matière de transport en commun et de transport actif.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert, Sylvain Houle et Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

2019-425

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa Politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' " Appel d'offres ") au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le " Contrat ");

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère inc.;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'Appel d'offres lancé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à signer une entente avec la FQM permettant à la Ville d'adhérer au Contrat.

Que monsieur Leblanc soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de l'analyse d'opportunité, et ce, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévue à l'Appel d'offres et qu'il soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'appel d'offres ou du Contrat.

2019-426

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES N° 41 DU 25 AVRIL 2019, N° 42 DU 9 MAI 2019 ET N° 43 DU 23 MAI 2019 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres nos 41, 42 et 43 tenues respectivement les 25 avril 2019, 9 mai 2019 et 23 mai 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-427

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 septembre 2019 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-428

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 25 septembre 2019 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-044-R : Suivi - Plan de la circulation - École secteur de la gare
Le plan est joint en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante
- 2019-045-R : Corridor scolaire - Secteur de la gare
- 2019-046-R : Rue Maricourt - Recommandation 2019-034R - Modification
- 2019-047-R : Rue Magloire-Laflamme - Stationnement (signalisation)
- 2019-048-R : Chemin Ozias-Leduc | Rue Félix-Leclerc - Traverse piétonnière
- 2019-049-R : Rue Maureen - Entrée interdite
- 2019-050-R : Rue des Chardonnerets - Stationnement
- 2019-051-R : Rue Michel - Stationnement
- 2019-052-R : Rues de l'Atlantique et George-Westinghouse - Circulation
- 2019-053-R : Rue de la Sucrierie et boulevard de la Gare - Stationnement
- 2019-054-R : Rue Armand-Halde - Stationnement
- 2019-055-R : Rue Félix-Leclerc - Stationnement
- 2019-056-R : Rue Plante - Circulation
- 2019-057-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Bélair - Ouverture du terre-plein
- 2019-058-R : Boulevard Honorius-Charbonneau - Marquage voie cyclable

Que la résolution 2019-386 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 relativement à la recommandation 2019-044-R soit abrogée étant donné qu'une erreur s'était glissée à ladite recommandation ainsi qu'au plan joint.

2019-429

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 octobre 2019 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2019-05-R : Projet de résolution relatif à la préservation du patrimoine culturel à caractère religieux

2019-430

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

CONSIDÉRANT la recommandation 2019-05-R du comité du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adoptée lors de la réunion ordinaire dudit comité tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la préservation et la requalification du patrimoine culturel constituent un enjeu culturel, architectural, historique, paysager et naturel pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT l'engagement de la ministre de la Culture et des Communications, relativement à la préservation et à la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux;

CONSIDÉRANT QUE ce patrimoine imprègne et anime l'ensemble du territoire du Québec, de ses régions, et la grande majorité des communautés locales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce patrimoine exceptionnel interpelle des notions culturelles, historiques et symboliques de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que ce patrimoine est grandement fragilisé, et ce, pour de nombreuses raisons, notamment la baisse de la pratique religieuse, la diminution des revenus des fabriques, sans oublier de souligner que certains immeubles sont sans entretien ou inoccupés;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux experts soulignent que notre patrimoine, plus précisément le patrimoine religieux, est carrément en péril et qu'il y a manifestement urgence d'agir devant l'état de la situation où plus de 20 % du patrimoine religieux a été démoli, fermé ou recyclé depuis le début des années 2000.

CONSIDÉRANT QUE la préservation du patrimoine religieux est un enjeu majeur à l'échelle du territoire de la province du Québec et que le comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est d'avis que l'encadrement réglementaire et les ressources financières ne suffisent pas;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil souhaite que le patrimoine, notamment le patrimoine culturel à caractère religieux soit reconnu à titre de Patrimoine d'intérêt national et que conséquemment, la préservation et la requalification de ce patrimoine soient considérées dans une perspective, nationale, régionale et locale.

Que ce conseil souligne que la grande majorité des villes du Québec ne disposent pas de l'expertise interne requise relativement aux enjeux de préservation, de mise en valeur et de requalification de son patrimoine culturel à caractère religieux.

Que ce conseil propose à la ministre de la Culture et des Communications de reconsidérer et d'apporter certaines modifications relatives aux procédures d'approbation d'un projet de remplacement ou de démolition d'un immeuble patrimonial à caractère religieux avec le soutien professionnel du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Que ce conseil propose à la ministre de la Culture et des Communications et au Conseil du patrimoine culturel du Québec de s'inspirer directement de la démarche existante lors de l'analyse d'une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Que la présente résolution soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et à l'ensemble des villes de ladite Municipalité régionale de comté, et ainsi, de demander aux villes l'appui à la présente résolution.

Que la présente résolution soit également acheminée à la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy.

...Avant de procéder aux délibérations concernant le point 31 de l'ordre du jour, monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert dépose une pétition signée par les élèves et le personnel de l'école secondaire Ozias-Leduc concernant la lutte contre les changements climatiques et la pollution environnementale.

Le conseil prend acte.

...Monsieur Grenon Gilbert informe également les citoyens que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participera au financement d'un projet visant à doter cette école d'une fontaine d'eau réfrigérée.

2019-431

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 octobre 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-432

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations concernant ce point de l'ordre du jour et quitte la salle indiquant être partie prenante dans un dossier faisant l'objet d'une demande de PIIA.

2019-433

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-149, 2019-137, 2019-138, 2019-139, 2019-140, 2019-141, 2019-143, 2019-144, 2019-146, 2019-147, 2019-148, 2019-145, 2019-136 ET 2019-135

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 29 octobre 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-149 : 1045, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2019-171-R (annexe A)
- PIIA 2019-137 : 575, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-172-R (annexe B)
- PIIA 2019-138 : 276, rue du Parc
Plans et recommandation 2019-173-R (annexe C)
- PIIA 2019-139 : 480, rue Vauquelin
Plans et recommandation 2019-174-R (annexe D)
- PIIA 2019-140 : 45, rue Armand-Halde
Plans et recommandation 2019-175-R (annexe E)
- PIIA 2019-141 : 280, chemin des Patriotes Sud
Plans et recommandation 2019-176-R (annexe F)
- PIIA 2019-143 : 211, rue Desnoyers
Plans et recommandation 2019-178-R (annexe G)
- PIIA 2019-144 : 676, chemin Ozias-Leduc
Plans et recommandation 2019-179-R (annexe H)

- PIIA 2019-146 : 140, rue Forbin-Janson
Plans et recommandation 2019-180-R (annexe I)
- PIIA 2019-147 : Rue des Chardonnerets (lots 5 902 038 et 5 902 039)
Plans et recommandation 2019-182-R (annexe J)
- PIIA 2019-148 : 654, rue des Éperviers (lot 5 147 035)
Plans et recommandation 2019-183-R (annexe K)
- PIIA 2019-145 : 450, rue Viens
Plans et recommandation 2019-184-R (annexe L)
- Révision PIIA 2019-136 : 706, rue des Colibris
Plans et recommandation 2019-185-R (annexe M)
- Révision PIIA 2019-135 : Rue Édouard-Clerk (lot 1 816 702)
Plans et recommandation 2019-187-R (annexe N)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " N " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats et reprend son siège.

2019-434

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-142 ET 2019-133 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 29 octobre 2019 du comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-142 : 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-177-R (annexe A)
- Révision PIIA 2019-133 : 9, rue des Érables
Plans et recommandation 2019-186-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions et aux motifs formulés auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert quittent la salle et sont absents des délibérations pour ce point de l'ordre du jour.

...Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2019-11.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 1045, chemin de la Montagne :

Mme Ghislaine Boucher Provenance de la demande de dérogation mineure

2019-435

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-11 RELATIVE AU 1045, CHEMIN DE LA MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure 2019-11 présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 1045, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale droite de 6,99 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que la somme des marges latérales doit être de 15 mètres. Considérant que la marge latérale gauche est de 4,70 mètres, la marge latérale droite devrait être minimalement de 10,30 mètres. Comme la marge de droite est de 6,99 mètres, la dérogation autorisée est donc de 3,31 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 3 octobre 2019, portant le numéro de minute 15992, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un garage attenant à la résidence.

Madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert réintègrent les débats et reprennent leur siège.

2019-436

CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 3 955 201 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 280, CHEMIN DES PATRIOTES SUD

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement a été déposée au comité consultatif d'urbanisme visant un projet de subdivision du lot 3 955 201 au cadastre du Québec (280, chemin des Patriotes Sud), dans le but de créer deux lots distincts pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le plan parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 2019, portant le numéro de minute 52686.

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale implique une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie du nouveau lot créé (lot projeté 6 341 327 au cadastre du Québec), d'une superficie de 129,16 mètres carrés, et ce, en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 4 octobre 2019, portant le numéro de minute 52868, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 955 201 au cadastre du Québec (280, chemin des Patriotes Sud), en deux lots distincts, soit le lot 6 341 216 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 6 341 217 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que la présente demande est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 31 octobre 2019.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 18 600,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 6 341 217 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel que requis en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et selon le plan mentionné ci-dessus.

2019-437

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC DU LOT 3 981 710 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire d'un lot adjacent au lot 3 981 710 au cadastre du Québec afin de procéder à un échange de terrain;

CONSIDÉRANT QUE dans la poursuite de cet objectif, la Ville souhaite retirer du domaine public le lot 3 981 710 au cadastre du Québec, d'une superficie de 340 mètres carrés, situé à l'intersection du chemin Ozias-Leduc et de la rue Cardinal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter le transfert dudit lot au cadastre du Québec mentionné ci-dessus vers le domaine privé de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

D'exclure le lot 3 981 710 au cadastre du Québec, d'une superficie de 340 mètres carrés, du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-438

DEMANDE DE PIIA 2019-100 - PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 3 849 186, 3 849 187 ET 3 849 188 AU CADASTRE DU QUÉBEC - ÉCHANGE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT la recommandation 2019-132-R adoptée par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCU) lors de la réunion dudit comité tenue le 27 août 2019 concernant la demande d'approbation du PIIA 2019-100;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la création de 4 lots constructibles et d'un lot compensatoire pour des fins de parc (espace naturel) à l'intersection du chemin Ozias-Leduc et de la rue Cardinal, étant les lots 3 849 186, 3 849 187 et 3 849 188 au cadastre du Québec, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation et de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 47526;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil municipal de refuser cette demande d'approbation du PIIA et que le conseil a approuvé cette recommandation par le biais de la résolution 2019-359 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rencontre s'est tenue entre le requérant et les membres du conseil municipal lors de laquelle le projet a été discuté;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement inclut un échange de terrain entre la Ville et le promoteur qui céderait à cet effet un lot boisé situé à l'intérieur d'un boisé d'intérêt métropolitain (lot projeté 3 318 919 au cadastre du Québec), d'une superficie de 1 032,4 mètres carrés, en contrepartie du lot 3 981 710 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du chemin Ozias-Leduc et de la rue Cardinal, appartenant à la Ville et ayant une superficie de 340 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le lot ainsi cédé à la Ville à titre de lot compensatoire pour fins de parc est situé en piémont et serait utilisé par la Ville à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accéder audit lot, le requérant s'engage à consentir à la Ville une servitude de passage de 3 mètres le long du lot projeté 6 318 917 au cadastre du Québec situé en front de la rue Cardinal;

CONSIDÉRANT QUE le requérant s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de conserver le saule situé sur le lot 3 981 710 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les 4 lots constructibles créés par cette demande de lotissement sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la vision du plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (PUD) en regard de la conservation des milieux naturels en piémont et plus particulièrement d'un boisé d'intérêt métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE le projet assure la protection des vues;

CONSIDÉRANT QUE le projet créera un milieu de vie de qualité, complet et durable en consolidant le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de PIIA 2019-100 visant la création de 4 lots constructibles et d'un lot compensatoire pour des fins de parc (espace naturel) à l'intersection du chemin Ozias-Leduc et de la rue Cardinal, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 10 septembre 2019 et portant le numéro de minute 47526, lequel plan est joint à la présente résolution comme annexe " A ".

Que ce conseil approuve également l'échange de terrains à intervenir entre la Ville et le promoteur qui céderait un lot boisé situé à l'intérieur d'un boisé d'intérêt métropolitain (lot projeté 3 318 919 au cadastre du Québec), d'une superficie de 1 032,4 mètres carrés, en contrepartie du lot 3 981 710 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du chemin Ozias-Leduc (lot compensatoire pour fins de parc) et de la rue Cardinal, appartenant à la Ville et ayant une superficie de 340 mètres carrés.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-439

RÈGLEMENT NUMÉRO 1286 - RÈGLEMENT RELATIF À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1286 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1286, intitulé: " Règlement relatif à la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-440

COLLECTE ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - RECONDUCTION

CONSIDÉRANT la résolution 2017-246 adoptée lors la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 5 juin 2017, par laquelle ce conseil mandatait la Ville d'Otterburn Park afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) pour les années 2018, 2019 et 2020 pour les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-304 adoptée par le conseil de la Ville d'Otterburn Park lors d'une séance tenue le 18 septembre 2017, par laquelle ce conseil octroyait ledit contrat pour les années 2018, 2019 avec une option de renouvellement pour l'année 2020, à la firme Revolution Environmental Solutions LP;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est estimée à environ 3 % du total des résidus domestiques dangereux recueillis;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience des deux dernières années avec ce fournisseur est positive;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la reconduction du contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) à la firme Revolution Environmental Solutions LP.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-441

OCTROI DU CONTRAT SJ2019-01 - SERVICES D'AGENT DE SÉCURITÉ POUR LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE - TRIMAX SÉCURITÉ INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la firme Trimax Sécurité inc., au montant estimé de 7 502,12 \$, incluant les taxes (pour une banque de 150 heures de service), sur la base des taux horaires soumis, dans le cadre du contrat SJ2019-01 concernant les services d'agent de sécurité pour le stationnement en période hivernale, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat débute le 1^{er} décembre 2019 et se termine le 31 mars 2020, avec une option de reconduction pour une période de un (1) an.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 30 octobre 2019.

Que la dépense, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2019, décrite au bon de commande SJ 19-9, au montant de 1 875,53 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-355-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Luc Halde

Musées - coût total pour la Ville

M. Jacques Charbonneau

Conservation patrimoine religieux versus laïcité
Location d'un bâtiment à l'Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle

M. Clément Marik

Maisons lézardées - participation de la Ville - programme de la Société d'habitation du Québec

Mme Ghislaine Boucher

Bacs à fleurs - stationnement de l'église - retrait espace de stationnement

2019-442

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 4 novembre du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 05.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**